



# FICHE DE RENSEIGNEMENT POUR DÉCLARATION DE DÉCÈS

## POMPES FUNEBRES

Nom de l'agence ..... Nom du conseiller funéraire.....

## ÉTAT CIVIL

Nom de naissance : .....

Prénom(s) : .....

Sexe : .....

Date de naissance : ..... Lieu de naissance .....

Profession : ..... Nationalité .....

Adresse fiscale : .....

## FILIATION

Père : .....

Décédé  oui  non

Adresse : .....

Profession : .....

Mère (nom de naissance) : .....

Décédée  oui  non

Adresse : .....

Profession : .....

## SITUATION MATRIMONIALE

Célibataire  Marié(e)  Divorcé(e)  Veuf(ve)  Partenaire

Avec : .....

Adresse : .....

## RENSEIGNEMENT SUR LE DÉCÈS

Date : ..... Heure : ..... Lieu : .....

Nom du médecin déclarant : .....

Presse  oui  non

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nombre d'enfants (vivant) : .....

Personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles (Nom, Prénom, Adresse et Lien avec le défunt) : .....

.....

.....

Inhumation Lieu de l'inhumation : .....

Crémation Lieu de la crémation : .....

**Signature de la personne ayant qualité pour  
pourvoir aux funérailles**

**Signature et tampon agence**

Les données collectées sont destinées aux services état-civil et cimetière de la Ville de Valence.

Elles sont traitées sur la base d'une mission de service public à des fins de dresser un acte de décès et des autorisations post-mortem connexes. Elles sont conservées pour une durée de l'instruction du dossier.

Vous avez le droit de demander l'accès, la rectification ou l'effacement de vos données, la limitation du traitement une fois la déclaration et autorisations post-mortem délivrées.

Pour exercer vos droits ou pour toutes informations supplémentaires relatives aux traitements de vos données à caractère personnel, contactez le délégué à la protection des données par courriel [dpo@valenceromansagglo.fr](mailto:dpo@valenceromansagglo.fr) ou à l'adresse postale suivante : Mairie de Valence-1 place de la liberté-BP 2119 -26021 Valence Cedex

Si vous estimez que vos droits n'ont pas été respectés, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Si vous estimez que vos droits n'ont pas été respectés, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).